

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

28 AOUT 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



25114612

N° d'entreprise : 0478 841 983

Nom

(en entier) : **EUROMAF ASSURANCE DES INGENIEURS ET DES
ARCHITECTES EUROPEENS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme de droit français**

Adresse complète du siège : **Boulevard Malesherbes 189, 75017 Paris (France)**

Adresse de la succursale : **Boulevard Paepsem 11A/4, 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : Changement d'adresse de la succursale

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 2025:

"

(...) Le Conseil d'Administration prend acte du déménagement du siège de la succursale belge (nouvelle adresse : Route de Lennik 451 - 1070 Bruxelles - Belgique) et donne tout pouvoir au Cabinet CMS pour effectuer les formalités de publicité en Belgique.

"

Extrait de la procuration du 16 juillet 2025:

"

Le soussigné, Vincent Malandain (le Mandant), et agissant ci-après en qualité de représentant permanent de la succursale belge de l'entité de droit français « EUROMAF ASSURANCE DES INGENIEURS ET DES ARCHITECTES EUROPEENS » (Euromaf), dont le siège est établi, pour la société mère, à Boulevard Malesherbes, 75017 Paris (France), et pour la succursale, à Boulevard Paepsem 11A, bte 4, 1070 Anderlecht (Belgique), et inscrite auprès du Registre des Personnes Morale de Bruxelles (division francophone) sous le numéro 0478.841.983 (la Succursale).

Dans le cadre de ses pouvoirs, le Mandant décide de donner procuration à Me Gael Chuffart, Me Lola Verelst et Me Charles Haverbeke, ou à tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker ayant son siège Chaussée de la Hulpe 178 à 1170 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et de subdélégation, de signer et compléter tous documents et d'accomplir toutes démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers afin de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre des résolutions prises par le conseil d'administration de Euromaf le 2 avril 2025, et plus particulièrement concernant la décision de transférer le siège de la Succursale à l'adresse suivante : Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles (Belgique). À cette fin, les mandataires peuvent, au nom de Euromaf et de sa Succursale belge, faire toutes déclarations, y compris déclarer les documents conformes, signer tous documents et pièces, y compris les formulaires I et II, et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Charles Haverbeke
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).